T657

Tarif des abonnements modulables

Édition 10.12.2023

Alliance SwissPass Länggassstrasse 7 3012 Berne Tél. +41 31 359 22 40
info@allianceswisspass.ch allianceswisspass.ch

Modifications valables à partir du 10 décembre 2023

Chiffre	Modifications
tout le tarif	Adaptations rédactionnelles
1.2	Modifications de la liste des communautés participant au tarif des abonnements modulables: Suppression du Tarifverbund Oberengadin Modification du rabais du Tarifverbund Passepartout de 25 à 15 % Suppression des Transports Publics du Chablais Ajout du Tarifverbund Klosters Suppression des Verkehrsbetriebe Davos
1.5	Désormais, pour Transreno, c'est le prix de zone de 1re classe qui est pris en compte dans l'abonnement modulable de 1re classe (en partie).
2.1.1	L'abonnement modulable permet de combiner un abonnement de parcours aux éléments suivants: • zone-parcours-zone • zone-parcours (ou inversement) • parcours-zone-parcours-zone (ou inversement) • zone-parcours-zone-parcours-zone La combinaison suivante n'est pas admise: • parcours-zone-parcours: la zone de départ et/ou d'arrivée doit être une zone acceptant l'abonnement modulable afin de pouvoir inclure une zone intermédiaire (voir combinaisons admises ci-dessus).
2.4	Modification du schéma selon les nouvelles dispositions du chiffre 2.1.1
3.1.3	Précision: Le premier jour de validité de l'abonnement modulable peut être choisi librement (date mobile).
3.2.1	Précision: L'abonnement modulable est émis sur le SwissPass et n'est pas renouvelé automatiquement.
3.2.2	Complément des numéros de produit NOVA
3.3	Diverses précisions et ajout d'un renvoi aux dispositions du T600.9.
4.2.1	Précisions, complément sur le calcul du prix
4.2.2	Précisions, complément sur le calcul du prix

Table des matières

0 Observations préliminaires 1

1 Champ d'application 2

2 Offre 4

2.1 Définition 4
2.2 Zones de communautés tarifaires 4
2.3 Zones avec transport local en dehors de communautés tarifaires 4
2.4 Aperçu des combinaisons possibles 5

3 Dispositions générales 6

3.1 Définition, types et validité 6
3.2 Émission 6
3.3 Validité dans les trains / surclassement 6
3.4 Changement de parcours 6
3.5 Billets de raccordement 7
3.6 Échange et remboursement 7
3.7 Remplacement 7

4 Calcul des prix 8

4.1 Bases 8
4.2 Calcul 8

0 Observations préliminaires

0.1 En l’absence de dispositions contraires ci-après, les tarifs suivants s’appliquent pour le transport de personnes avec des abonnements modulables:

- les dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct national et des communautés T600
- le tarif général des voyageurs T601
- le tarif des abonnements de parcours T650 et
- les tarifs des communautés tarifaires et de trafic participantes.

1 Champ d’application

1.1 Font partie du tarif des abonnements modulables les parcours des entreprises de transport qui appliquent le tarif des abonnements de parcours T650.

1.2 Les communautés tarifaires participent au tarif des abonnements modulables avec les réductions indiquées pour les zones proposées comme suit:

Initiales	**Codes**	**Communautés tarifaires et de trafic**	**Rabais**
CTGE	447	Communauté tarifaire genevoise unireso	18%
CTIFR	484	Communauté tarifaire fribour-geoise	25%
CTJU	479	Communauté Jura VagABOnd	40%
CTNE	441	Communauté tarifaire neuchâte-loise Onde verte	25%
CTV	450	Communauté tarifaire vaudoise mobilis	28%
TIA	464	Tariffa Integrata Arcobaleno	10%
TNW	460	Tarifverbund Nordwestschweiz TNW	20%
Transreno	430	Transreno	Prix fixes
TV Libero	477	Tarifverbund Libero	25%
TVAG	435	Tarifverbund Aargau A-Welle	25%
TV LU/OW/NW	474	Tarifverbund Passepartout	15%
TVOst	452	Tarifverbund Ostwind	25%
TVSZ	451	Tarifverbund Schwyz	10%
TVZG	431	Tarifverbund Zug	25%
ZVV	490	Zürcher Verkehrsverbund ZVV	10%

1.3 Les transports locaux en dehors de communautés participent au tarif des abonnements modulables avec les réductions indiquées comme suit:

Initiales	**Codes**	**Entreprise de transport gérante**	**Ville**	**Rabais**
BCS	765	Bus Commune Sion	Sion	10%
BS	714	Bus Sierrois	Sierre	10%
BUM	713	Bus urbain Martigny	Martigny	10%
PAG	801	PostAuto Schweiz AG	Brig	10%
TVK	417	Tarifverbund Klosters	Klosters	13%

1.4 Les cartes synoptiques des zones se trouvent à l'adresse www.cff.ch/modul-abo.

1.5 Pour un abonnement modulable de 1re classe, le prix de zone 2e classe est employé de manière générale. Dans les communautés A-Welle, ZVV, TNW, Arcobaleno et en partie Transreno, c'est le prix de zone 1re classe qui est employé.

2 Offre

2.1 Définition

2.1.1 L’abonnement modulable permet de combiner des abonnements de parcours à des zones communautaires. Il est ainsi possible d’utiliser les réseaux de trafic à courte distance et les transports locaux dont le lieu de départ/d’arrivée se trouve en dehors de communautés ou d’emprunter un itinéraire au-delà des limites de communautés.

L’abonnement modulable permet de combiner un abonnement de parcours aux éléments suivants:

- zone-parcours-zone
- zone-parcours (ou inversement)
- parcours-zone-parcours-zone (ou inversement)
- zone-parcours-zone-parcours-zone

La combinaison suivante n’est pas admise:

- parcours-zone-parcours: la zone de départ et/ou d’arrivée doit être une zone acceptant l’abonnement modulable afin de pouvoir inclure une zone intermédiaire (voir combinaisons admises ci-dessus).

2.2 Zones de communautés tarifaires

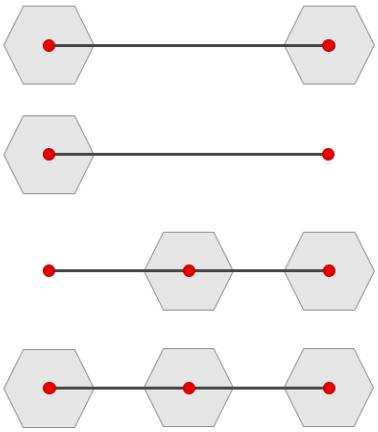
Les zones d’une communauté tarifaire enregistrées dans le système peuvent être intégrées à l’abonnement modulable.

2.3 Zones avec transport local en dehors de communautés tarifaires

Des transports locaux en dehors de communautés peuvent être intégrés à l’abonnement modulable. Les zones correspondantes sont enregistrées dans le système.

2.4 Aperçu des combinaisons possibles

Les combinaisons suivantes sont admises:



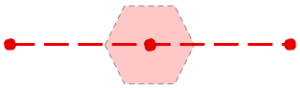
zone – parcours – zone

zone – parcours (ou inversement)

parcours – zone – parcours – zone (ou inversement)

zone – parcours – zone – parcours – zone

La combinaison suivante n'est pas admise:



parcours – zone – parcours

la zone de départ et/ou d'arrivée doit être une zone acceptant l'abonnement modulable afin de pouvoir inclure une zone intermédiaire (voir exemples ci-dessus)

3 Dispositions générales

3.1 Définition, types et validité

3.1.1 L’abonnement modulable est intransmissible et donne droit à un nombre illimité de courses sur les parcours et zones concernés dans la classe correspondante.

3.1.2 Les types d’abonnements suivants sont émis:

Groupes de clients	Durée de validité	Classe	Désignation
Personnes dès 25 ans	1 an/1 mois	1ère / 2e classe	adulte
Enfants et jeunes jusqu'à 24,99 ans	1 an/1 mois	2e classe	jeune

3.1.3 Le premier jour de validité de l’abonnement modulable peut être choisi librement (date mobile).

3.2 Émission

3.2.1 L’abonnement modulable est émis sur le SwissPass et n’est pas renouvelé automatiquement.

3.2.2 Le numéro de produit dans NOVA est le 61509 (1 mois) ou le 61510 (1 an).

3.3 Validité dans les trains / surclassement

3.3.1 **Surclassement de parcours:**
Pour circuler en 1re classe avec un abonnement modulable de 2e classe, le voyageur doit payer la différence de prix entre les deux classes du billet unitaire pour le parcours concerné. Les enfants de 6 à 15,99 ans et les autres personnes ayant droit aux prix réduits (p. ex. titulaires d’un abonnement demi-tarif)paient le surclassement réduit.

Pour circuler en 1re classe avec un abonnement modulable de 2e classe, le voyageur peut également obtenir, pendant la durée de validité de son abonnement modulable, un surclassement mensuel de parcours pour adulte (No produit 50166).La durée de validité du surclassement mensuel de parcours expire au plus tard le dernier jour de validité de l’abonnement modulable pour autant que celui-ci ne soit pas renouvelé ou qu’un autre abonnement modulable ne soit acheté.

3.3.2 **Surclassement de zones:**
Les dispositions correspondantes de la communauté tarifaire ou de l’entreprise de transport locale concernée s’appliquent.

3.4 Changement de parcours

3.4.1 **Changement de parcours pour un parcours:**
Des billets de changement de parcours peuvent être émis pour la partie parcours d’un abonnement modulable selon les T650 et T601.6.

Les billets de changement de parcours se rapportant à des abonnements sont valables 1 jour.

Il y a lieu de délivrer des billets de changement de parcours à plein tarif, comme pour les billets ordinaires. Les enfants de 6 à 15,99 ans et les autres personnes ayant droit aux prix réduits (p. ex. titulaires d'un demi-tarif) paient le prix réduit.

3.4.2 **Changement de parcours pour des zones:**
Aucun changement de parcours n'est disponible pour des zones de communautés tarifaires.

3.5 Billets de raccordement

3.5.1 Billets de raccordement au-delà des limites d'une communauté tarifaire intégrale ou à l'intérieur d'une région sans communauté tarifaire intégrale:

- Des billets de raccordement du Service direct liés au parcours (produit N° 125) sont émis.
- La règle des trains directs s'applique.

3.5.2 Billets de raccordement **à l'intérieur** d'une communauté tarifaire intégrale:

- Les prescriptions tarifaires de la communauté tarifaire concernée s'appliquent.

3.6 Échange et remboursement

Les dispositions du T600.9 s'appliquent.

3.7 Remplacement

Les dispositions du T600, chiffre 4.3 s'appliquent.

4 Calcul des prix

4.1 Bases

4.1.1 Les abonnements modulables sont émis au prix en vigueur le premier jour de validité. Ils peuvent être émis au plus tôt deux mois avant le début de leur validité.

4.1.2 **Liaison entre les parcours et les zones:**
Les prix des parcours et des zones sont additionnés.
La liaison entre les deux prix s'effectue selon les points de liaison prédéfinis et enregistrés dans le système de distribution.

4.2 Calcul

4.2.1 **Calcul du parcours:**
Les distances indiquées dans les T603 et T604 sont déterminantes pour le calcul du prix de la partie «parcours» de l'abonnement modulable. Les prix sont calculés selon le T650, tarif de base 2, avec une réduction de 15%, et sont arrondis au franc supérieur.

4.2.2 **Calcul des zones des communautés tarifaires:**
Les prix de base (prix de zone) des communautés tarifaires concernées sont déterminants pour le calcul du prix des zones de l'abonnement modulable. Les zones comptées à double dans la communauté tarifaire le sont également pour l'abonnement modulable. Les rabais sur les prix de zone de chaque communauté ou entreprise locale figurent aux chiffres 1.2 et 1.3 du présent tarif. Les prix de la partie «parcours» de l'abonnement modulable sont calculés selon le T650, tarif de base 2, avec une réduction de 15%, et sont arrondis au franc supérieur.

4.2.3 Les prix émis par les systèmes de distribution s'appliquent.

4.2.4 Dans certains cas (selon la distance, la durée et l'utilisation), l'abonnement général peut être plus avantageux. Aucun abonnement modulable n'est vendu si son prix dépasse celui de l'AG adulte et/ou jeune.